

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale greffière-trésorière adjointe par intérim de la Municipalité de L'Islet, QUE :

Conformément à l'article 1007 du Code municipal du Québec, le rôle de perception pour l'année 2025 est déposé au bureau de la Municipalité situé au 284, boulevard Nilus-Leclerc, L'Islet et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau et qu'il y sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai prévu par la loi.

DONNÉ À L'ISLET, le 24 février 2025.

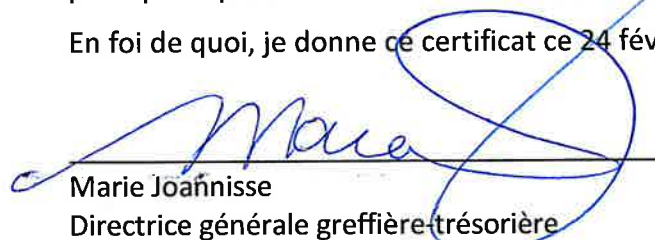


Marie Joannisse
Directrice générale greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière de la Municipalité de L'Islet, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public du rôle de perception pour l'année 2025 conformément à la loi le 24 février 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 24 février 2025.



Marie Joannisse
Directrice générale greffière-trésorière